

DEMANDE DE SUBVENTIONS
DOMAINE NATURE- REMPLACEMENT DES HAIES
FONDS COMMUNAL POUR L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE, LES ÉNERGIES RENOUVELABLES ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

NO DU DOSSIER.....(A COMPLÉTER PAR L'ADMINISTRATION)

Propriétaire

Nom Prénom.....

Adresse.....

Téléphone..... Courriel.....

Coordonnées postales ou bancaires (IBAN) pour le versement de la subvention

.....

Espèces indigènes choisies pour le remplacement de la haie selon liste :

https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/themes/environnement/faune_nature/fichiers_pdf/Bo%C3%A0 outils pour les communes/Fiche_C10_haies_essences_indigenes.pdf

.....

Le présent formulaire est à retourner dûment rempli, signé et daté avec les annexes demandées au greffe de Bavois AVANT LE REMPLACEMENT DE LA HAIE.

Documents à fournir lors de la demande :

- Formulaire de demande daté et signé
- Coût de l'arrachage de la haie

Documents à fournir lors de l'achèvement des travaux :

- Copie de la facture finale
- Preuve du paiement

La commune se réserve le droit de demander des documents complémentaires si elle le juge nécessaire.

La décision d'approbation de la demande est communiquée par écrit. La réalisation du projet doit intervenir dans les 24 mois au maximum après décision. Le versement de la subvention n'interviendra qu'après le contrôle des pièces justificatives.

POUR RAPPEL : il n'existe pas de droit à la subvention. En cas d'épuisement du Fonds, les demandes seront traitées par ordre d'arrivée et enregistrée sur le budget annuel suivant.

IL N'Y AURA PAS DE SUBVENTION POSSIBLE SI LE REMPLACEMENT DE LA HAIE A DÉJÀ ÉTÉ EFFECTUÉ.

Le/la soussigné/e confirme avoir pris connaissance des conditions détaillées dans la « Directive concernant les subventions octroyées dans le cadre du Fonds communal pour l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables et le développement durable » et confirme l'exactitude des indications ci-dessus.

Lieu et date

Signature

Préavis positif de la commune :
(timbre et signature)